



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 13 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 12 juin 2025

Présidence : Madame Stéphanie Luneau
20 conseillères et conseillers présents avec la Présidente

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 32 / 2021-2026 relatif à la construction d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie sur la parcelle communale n°404 ;
- entendu le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

PREND ACTE

- de l'amortissement du montant net de CHF 75'000.00 sur une période de 10 ans pour l'atelier, le mobilier et l'outillage et de CHF 3'360'000.00 pour le bâtiment de la déchetterie sur une période de 30 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation ;


DECIDE


1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la construction d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 3'435'000.00 pour la réalisation des travaux ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché.


Après lecture, les conclusions du préavis sont **acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.**

Ainsi délibéré en séance du 12 juin 2025.

Au nom du Conseil général


La Présidente
Stéphanie Luneau




La Secrétaire
Valérie Teissi